

Brève de - 2025-11-07T16:00:01+0100

Soumis par xavier.derauli... le ven 07/11/2025 - 16:00

• 1 vue

Texte

∐ Le saviez-vous ? Dès 16 ans, faites-vous recenser à la mairie de votre commune.
Vous participerez ensuite à la journée défense, obligatoire pour s'inscrire à un examen (bac, permis de conduite...).

Thématique(s)

Démocratie - Citoyenneté

Source URL: https://encommun.montpellier.fr/node/4069